

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le cinq août deux mille onze, à dix-neuf heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 19/07/2011

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Pierre LANGLADE, Arlette DEMAR, Eric RIBIERE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Roger DESROCHE, Gérard BARRAUD, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, François ENGELIBERT, Daniel CADET, Catherine GAUTHIER, Alexandre MAZIN, Emmanuel POISSON, Christine RIFFAUD, Catherine CELESTIN, Jean-Pierre ESTRADE, Paul DUCHEZ, Edith LERENARD, Sabine VINCENT, Jean-Pierre MORLON.

EXCUSES : Dominique GILLES, Patrick DESCHARLES, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Philippe STEYEART, Béatrice DUFOUR, Monique REIX-BUSSY.

Emmanuel POISSON a été élu secrétaire de séance.

2011 – 104 : ESPACE AQUATIQUE COMMUNAUTAIRE –TARIF BALLON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat

Vu l'Arrêté Préfectoral 2010-1679 du 6 août 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la délibération 2009-030 du 10 mars 2009 approuvant la gestion en régie de l'Espace Aquatique Communautaire de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président expose que la Communauté de Communes de Noblat possède des ballons siglés « Communauté de Communes de Noblat ».

Des baigneurs de l'Espace Aqua'Noblat ont manifesté le souhait d'acheter ces ballons. Monsieur le Président propose donc de fixer le tarif à 2 € l'unité pour la vente des ballons.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
26 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Fixe le tarif de 2 € pour la vente de ballon siglé Communauté de Communes de Noblat

Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'application de cette dernière.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 02 décembre 2010

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le : 08 . 08 2011

Publié ou notifié

Le : 02 . 12 2011 .

Le Président,


Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Tarifs Aqua'Noblat - Autres

Date de transmission de l'acte : 08/08/2011

Date de réception de l'accusé de réception : 08/08/2011

Numéro de l'acte : 2011-104 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20110805-2011-104-DE

Date de décision : 05/08/2011

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers